



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2025 004-210402400-20250702-2025_04-AU

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Séance du mardi 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juin l'assemblée régulièrement convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Laurent ROUX

Sont présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Carine DURET

Représentés : Sophie VIAL, Jean TATU

Excusés :

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

Ouverture de la séance : 18h09

Le Quorum est atteint

Monsieur le Maire : Sophie a donné sa procuration à Thierry et Jean m'a donné sa procuration. Sébastien nous rejoindra peut-être en cours de réunion.

Qui veut être secrétaire de séance ?

Anaïs ROHR, 2^{ème} adjointe : Moi

Monsieur le Maire : C'est donc Anaïs qui est désignée.

Tout d'abord l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Y- a -t-il des commentaires ?

Nous mettons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL*	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU*	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	P

Merci



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2025 004-210402400-20250702-2025_04-AU

Demande de subvention pour la rénovation énergétique de la maison forestière dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV

Monsieur le Maire : J'imagine que vous savez de quoi il s'agit. Il y a une enveloppe à la communauté de communes qui est destinée aux travaux de rénovation énergétique avec l'utilisation de bois locaux. Avec Léa, chargée de mission à la communauté de communes, nous avons fait cette demande qui représente 20 % du montant total du chantier.

Secrétaire générale de Mairie : Cette demande est conditionnée au fait que la commune doit être propriétaire de l'ensemble du foncier, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle puisque nous sommes en indivision avec l'Office National des Forêts.

Thierry REGA, Conseiller municipal : Nous n'avons pas de retour de l'ONF à ce sujet ?

Monsieur le Maire : Nous les avons entretenus. Ils sont prêts à nous le céder mais au prix du marché.

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : On n'avait pas proposé l'euro symbolique ?

Monsieur le Maire : Ils ne veulent pas. Ils veulent toucher quelque chose de leur partie du bâtiment.

Thierry REGA, Conseiller municipal : Donc le reste à charge de la commune peut être de 15 000 ou 30 000.

Secrétaire générale de Mairie : Si l'opération se réalise. Si l'ONF refuse de donner la pleine propriété et que les financeurs exigent la pleine propriété, nous n'aurons pas de financement.

Thierry REGA, Conseiller municipal : Cela concerne aussi le fonds vert

Monsieur le Maire : Pour le fonds vert, c'est ce qui nous ont expliqué depuis le début.

Secrétaire générale de Mairie : Le bureau des finances locales est en train de se renseigner pour savoir s'il est possible d'avoir une dérogation et être financé sur nos 50% du montant des travaux. Cela implique que l'ONF devra payer en totalité les 50% restant.

Une fois que nous aurons la réponse de la préfecture nous écrirons un courrier officiel avec la proposition de la commune.

Thierry REGA, Conseiller municipal : Donc on délibère pour, au cas où, avoir la subvention.

Secrétaire générale de Mairie : Comme cette enveloppe est ouverte sur le budget communautaire pour 2025, nous délibérons pour bloquer les crédits même si l'opération ne se fait que l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Le risque c'est que si on attend pour délibérer, on risque de perdre les crédits pour cette année. De plus, cette enveloppe peut ne pas être reconduite l'année prochaine puisque ce sont des crédits qui sont annuel.

Ce qui compliqué, c'est que le bâtiment est divisé moitié-moitié. Il n'y a pas de lot donc on ne sait pas vraiment ce qui appartient à qui.



Il faut essayer de régler ce problème mais vu le montant des travaux, s'il faut en plus racheter la moitié du bâtiment cela va être lourd pour la commune.

Thierry REGA, Conseiller municipal : On va délibérer pour bloquer cette subvention, après on verra bien ce qui se passe.

Monsieur le Maire : Notre dossier correspond aux critères de la communauté de communes. On continue d'avancer avec l'ONF.

Nous mettons au vote
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Demande de subvention pour la rénovation énergétique de la maison forestière dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV - DE 2025 015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.5214-16 V du CGCT concernant la pratique du fonds de concours ;
Vu la délibération n°2020/06/02 du Conseil municipal du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire de certaines attributions ;
Vu la délibération 2025-01-12 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon relative à l'Appel à projets « Forêts » 2025 ;

Mr le Maire expose que la CCAPV peut accompagner financièrement le projet de rénovation énergétique de la maison forestière dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV. Le projet a pour objectif de :

- Augmenter les performances énergétiques de la maison ONF
- Réduire les factures d'électricité des locataires
- Améliorer le confort des locataires

La CCAPV peut financer à hauteur de la part d'autofinancement engagé par la commune.
Un dossier a été déposé auprès des services techniques de la CCAPV composé d'une description du projet, d'un plan d'action et d'un budget détaillé. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Besoins (HT €)		Ressources (HT €)	
Travaux			
ITE maison forestière	75 172.66 €	CCAPV	15 034.53 €
		Commune de Villars-Colmars	15 034.53 €
		État – Fonds Vert Rénovation	45 103.57 €
TOTAL	75 172.66 €	TOTAL	75 172.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,



APPROUVE le projet déposé auprès des services techniques de la CCAPV ;
APPROUVE le principe de demande d'attribution de subventions auprès de la CCAPV à hauteur de 15 034.53 € HT (soit à la hauteur de l'autofinancement de la commune pour ce projet) ;
AUTORISE Mr Le Maire à signe toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL*	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU*	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	P

Merci

Demande de subvention à l'État pour la démolition et l'aménagement du site des Mélèzes - scénario 1 lot à bâtir

Monsieur le Maire : Cela concerne le scénario dont nous avons longuement parlé. Cela concerne la démolition, le désamiantage du bâtiment ainsi que la viabilisation du terrain pour 8 lots à bâtir. Nous avons demandé 80% de fonds friche. Si on arrive à ce pourcentage, l'autofinancement de la commune sera de 20% soit environ 371 000 euros.

Nous avons demandé une réactualisation du devis de désamiantage pour pouvoir affiner le coût de l'opération car il me semble que la proposition du bureau d'étude est un peu élevée.

Thierry REGA, Conseiller municipal : De toute façon le cœur du sujet c'est le fonds friche. Donc on demande 80% mais on ne sait pas ce que l'on va avoir.

Secrétaire générale de Mairie : Il faut poser le dossier pour savoir combien on peut avoir mais cela n'est pas engageant définitivement. En fonction du résultat, la commune se positionnera sur la réalisation de l'opération.

Monsieur le Maire : A mon avis, si on avait les 80% de subvention, il faut aller jusqu'au bout de l'opération. Pareil si on atteint les 70% de financement.

Anaïs ROHR, 2^{ème} adjointe : Cela coûtera encore plus avec le temps parce qu'après il n'y aura plus de subvention.

Secrétaire générale de Mairie : Le fonds friche fini en 2027.

Monsieur le Maire : Je pense que l'estimation du bureau d'étude est surévaluée. Je pense que nous aurons en reste à charge environ 300 000 euros de déficit auxquels il faut ajouter les 6 années restantes de crédit sur le bâtiment.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2025 004-210402400-20250702-2025_04-AU

Nous mettons au vote cette demande de subvention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Demande de subvention à l'État pour la démolition et l'aménagement du site des Mélèzes - scénario 1 lot à bâtir - DE 2025 016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2020/06/02 du Conseil municipal du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire de certaines attributions ;

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été accompagné, par le biais de l'ANCT, dans la réalisation d'une étude de faisabilité préalable sur la requalification de la friche des Mélèzes. Cette étude a pour objectif d'apporter à la commune des éléments pour la prise de décisions sur le devenir de ce site.

La commune souhaite se positionner sur la réalisation du scénario 1 - terrain à bâtir

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de l'État au titre du fond friche selon le plan de financement ci-dessous, les montants sont exprimés en HT :

Coût total de l'opération : 1 859 249,00 € Autofinancement commune 20% : 371 850, 00 € Déficit sur opération : 1 476 689,00 € Recettes sur opération : 382 560,00 €
Subvention État Fonds Vert friche : 1 104 839, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'État à hauteur de 1 104 839,00 € HT ;
AUTORISE Mr Le Maire à signe toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL*	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU*	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	P

Merci

Il est 18h22. L'ordre du jour est épuisé, nous pouvons lever la réunion. Merci



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2025 004-210402400-20250702-2025_04-AU



Le Maire

Laurent ROUX

La secrétaire de séance

Anaïs ROHR

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN*	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	Excusée